

Procès-verbal DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Daniel DIOT, Armelle HATRY-CHATELAIN, Annick BIGUET, Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Bernard TEILLET, Evelyne JATIAULT

secrétaire de séance : Mme Armelle HATRY-CHATELAIN

Date de convocation : 14 janvier 2026	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 14 janvier 2026	
	➤ en exercice : 9
	➤ présents : 9
	➤ votants : 9

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la réunion du 8 décembre 2025.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le Procès-Verbal.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la rénovation du monument aux morts.

Les membres du Conseil Municipal approuvent l'ajout, à l'unanimité.

Délibérations

1. Convention d'accompagnement pour la transition énergie climat - Sorégies
2. Devis caves-urne : avis du conseil
3. Vote des subventions annuelles pour les associations
4. Demande de subvention pour voyage scolaire
5. Rénovation du monument aux morts

Questions diverses

DELIBERATION 2026-01 : Convention d'accompagnement pour la transition énergie climat - Sorégies

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention « Accompagnement Economies d'Energies Patrimoine Bâti » est arrivée à son terme le 31 décembre 2025.

La Sorégies propose une nouvelle convention « Convention Transition Energie Climat » pour la période 2026-2030.

La convention signée permet à la Sorégies et au Syndicat Energies Vienne d'offrir une prime d'économie d'énergie lors de la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De donner** un avis favorable à la signature de la convention d'accompagnement pour la transition énergie climat
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

DELIBERATION 2026-02 : Devis caves-urne : avis du Conseil

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les 10 caves urnes installés en 2016 ont tous été vendus. Il est nécessaire d'ajouter 10 nouveaux caves-urnes.

Des devis ont été demandés dans ce sens.

Celui des établissements Moreau -Civray 86400- a été reçu en mairie pour un montant de 3 875.00 € HT soit 4 650.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité :

- **D'accepter** le devis des Etablissement Moreau -Civray 86400- pour un montant total de 3 875.00 € HT soit 4 650.00 € TTC ;
- **D'effectuer** les démarches pour demander des subventions auprès, du département et de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision

DELIBERATION 2026-03 : Vote des subventions annuelles pour les associations

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les subventions annuelles qui ont été versées pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **De verser** les subventions annuelles comme suit :

Tiers	2026
Association Communale de Chasse Agrée	100.00 €
Union Nationale des Combattants - anciens combattants	100.00 €
Club génération solidarité loisirs	150.00 €
Comité des fêtes	150.00 €
Aide à Domicile en Milieu Rural	500.00 €
Ecomusée du Montmorillonnais 368 hab. 0.70€ par hab.	257.60 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	50.00 €
Un hôpital pour les enfants	50.00 €
Association des donneurs de sang	50.00 €
Association les restaurants du cœur	50.00 €
La Croix Rouge	50.00 €
Lutte contre le cancer	50.00 €
Fonds solidarité Logement	50.00 €

Amicale des sapeurs-pompiers	50.00 €
TOTAL	1657.60 €

- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

DELIBERATION 2026-04 : Demande de subvention pour voyage scolaire

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux une demande de subvention de Mme Audrey BOURGOIN pour le voyage scolaire en classe de neige de sa fille scolarisée au collège de L'Isle Jourdain. Le séjour a eu lieu du 8 au 12 décembre 2025.

Il rappelle que le Conseil Municipal a coutume de financer le voyage scolaire des enfants résidant à St Martin L'Ars ou dont un des parents réside sur la commune. Cette aide est accordée sur justificatif et plafonnée à 150 € par an et par enfant.

Le plan de financement du voyage transmis par l'établissement indique que la participation de la famille s'élève à 330.00 € pour son enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité :

- **D'accorder** une subvention d'un montant total de 150 € à Mme Audrey BOURGOIN pour le voyage scolaire de sa fille
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au dossier.

DELIBERATION 2026-05 : Rénovation du monument aux morts

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents que le monument aux morts nécessite des travaux de rénovation et a proposé un devis de l'entreprise Glass gravure – 16800 Soyaux – concernant le nettoyage du monument aux morts et la remise en couleur des gravures pour un montant total de 2 836.50 €.

La subvention demandée en décembre 2025 dans le cadre du programme France Ruralités Revitalisation auprès de l'ONaCV a été refusée au motif que ce monument aux morts n'est pas un monument historique et qu'il n'est pas situé dans un espace protégé.

Une subvention peut être demandée auprès de la Communauté de Commune Vienne et Gartempe dans le cadre du programme « Fonds patrimoine » à hauteur de 50% du montant HT plafonnée à 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité :

- **D'effectuer** une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe dans le cadre du Fonds Patrimoine ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Questions diverses

√ **Signalétique**

Les agents techniques sont en train de mettre en place les panneaux de signalisation des hameaux qui sont abimés ou manquants.

Les panneaux situés aux Venelles seront déplacés.

√ **dates à retenir**

Signature pour l'achat de la gare le 27 janvier

Réunion voirie – CCVG au Vigeant le 29 janvier

Commission des finances : lundi 9 février 9h30

Conseil Municipal – débat d'orientation budgétaire - : lundi 9 février

Conseil Municipal – vote du budget - : lundi 2 mars

√ **Elections**

Inscription sur les listes électorales avant le vendredi 6 février 2026